



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1100-189

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 17 juin 2024, le Règlement numéro 1100-189 modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de préciser les normes concernant les haies en cour avant.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-189 le 16 juillet 2024.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-189 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dix-septième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate